

**BUDGET DU GOUVERNEMENT WALLON ET
DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
SÉANCE DU 07-11-2008
SOUS LA PRÉSIDENCE DE RUDY DEMOTTE**

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Les budgets 2009 se sont construits sur le **respect des engagements pris tant dans le cadre des accords de coopération que vis-à-vis de la population et de son personnel.**

Il convient de relever que le budget des deux entités a été élaboré dans le contexte suivant :

Les taux de **croissance et d'inflation sont relativement défavorables** :

	2008	2009
Inflation	4,70%	2,70%
Croissance	1,60%	1,20%

Néanmoins pour faire face aux incertitudes de la conjoncture économique, **une provision de 90 millions d'€ a été réalisée.**

Malgré ce contexte, la volonté exprimée par les Gouvernements de la Communauté française et de la Régions wallonne a été de **dégager des moyens complémentaires** :

1) Pour faire face à la crise bancaire :

- i. 350 millions d'€ pour Dexia afin de sauvegarder les politiques communales
- ii. 500 millions d'€ pour Ethias pour préserver les épargnants et les emplois menacés.

2) Pour aider les citoyens à améliorer leur **pouvoir d'achat**. Une enveloppe de 150 millions d'€ permettra de conforter les politiques antérieures mais aussi de mettre en place des politiques nouvelles.

Mesures de André Antoine, Vice Président du Gouvernement wallon, Ministre du Logement, des Transports et du développement territorial

Energie

Les prix de l'énergie connaissent une hausse constante de plus de 10% par an depuis 2004.

C'est pourquoi le Gouvernement wallon vient de mettre en place un prêt à taux zéro à destination des ménages qui procèdent à des investissements économeurs d'énergie. Ce prêt s'adresse aux ménages dont le revenu mensuel brut ne dépasse pas le montant de 45.200 € (brut imposable), majoré de 2.200 € par enfant à charge. Le prêt doit porter, après la réalisation d'un audit énergétique, sur le financement de travaux économeurs d'énergie (isolation des toitures, doubles vitrages, etc.). Cette aide est cumulable avec les primes « Energie » déjà octroyées.

Logement

Un plan ambitieux est instauré pour permettre à tous les Wallons d'accéder à la propriété immobilière. Ainsi, une nouvelle aide « Tremplin » s'adresse dorénavant à tous les ménages en remplacement de l'ancien « Prêt Jeunes ». Les montants offerts sont de 100 € par mois pendant les 2 premières années du prêt hypothécaire, puis de 50 € mensuels les 6 années suivantes.

La valeur vénale maximale des habitations est fixée à 150 Mille euros de manière à mieux correspondre au marché actuel de l'immobilier. Cette valeur maximale est augmentée dans le cas où la moyenne des valeurs de l'arrondissement est supérieure à cette somme. La valeur maximale sera alors égale à cette valeur moyenne. (Par exemple si la valeur moyenne de l'arrondissement x est de 165 mille euros, la limite pour l'octroi des conditions passe aussi à 165 mille euros)

En outre, des aides particulières supplémentaires sont accordées dans les zones à forte ou très forte pression foncière, de respectivement 50 ou 100 € par mois.

Enfin, le droit d'enregistrement est réduit de 12,5 % à 10 % (ou de 6 à 5% pour les droits réduits) en cas d'acquisition du logement faisant l'objet d'un prêt hypothécaire octroyé par le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie ou la Société Wallonne du Crédit Social.

Le droit d'enregistrement de 1% pour les « éco-prêts » (prêts pour les travaux d'économie d'énergie) est supprimé.

Les interlocuteurs et opérateurs en la matière sont le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie et la Société Wallonne du Crédit Social.

Transport

L'attractivité du service public de transport du TEC est renforcée de diverses manières. Ainsi, la gratuité du bus pour les 0 – 12 ans est-elle désormais d'application sur tout le réseau wallon, de même que les 50 % de réduction pour les 12 – 24 ans en Wallonie et à Bruxelles.

Pour les demandeurs d'emploi, la gratuité du transport est également effective sur les lignes du TEC et de De Lijn pour les déplacements liés aux démarches de recherche d'emploi.

Enfin, pour les 12 – 18 ans utilisateurs du train, une réduction de 50 % sur les abonnements SNCB est dorénavant acquise.

<p>Budget 2009 : Mesures de Michel Daerden, Vice-Président des Gouvernements wallon et de la Communauté française Ministre en charge du Budget, des Sports et de la Fonction publique</p>
--

- **Suppression progressive de la Télé Redevance** -> cela va se traduire par **une diminution de la taxe de 63 € pour tous**, la portant ainsi à 100€ dès 2009, l'exonération est également élargie pour les personnes les plus fragilisées (BIM et Omnio, ex-VIPO). **La suppression totale de cette taxe est prévue au plus tard pour fin 2012.**
- **Suppression de la radio redevance** dès ce 1er octobre 2008 (27 € d'économie pour tous)
- **Pour les fonctionnaires de la Communauté française ->**
 - o **augmentation du pécule de vacance le portant ainsi à 92% du salaire ;**
 - o **augmentation de la prime de fin d'année +/- 170 € bruts en plus pour tous les membres du personnel ;**
 - o **augmentation de l'intervention dans les frais de déplacement**
 - o **Chèques repas**

<p>Budget 2009 : Mesures de Marie-Dominique Simonet, Vice-Présidente du Gouvernement de la Communauté française</p>
--

Recherche : FNRS, Fonds associés et FRIA : mission accomplie

En 1996, le FNRS avait présenté un plan de développement, donnant des objectifs scientifiques précis et une estimation des moyens nécessaires.

Il s'agissait :

- de porter le nombre de nouveaux mandats de doctorants de 80 à 100 par an ;
- de porter le nombre de nouveaux chargés de recherche (post-doctorants) de 35 à 60 par an et d'allonger leur mandat de trois à quatre an ;
- de porter à 400 le nombre de chercheurs permanents ;
- de prendre des mesures en faveur de la qualité de la recherche, en particulier l'acquisition de matériel scientifique de pointe et le développement de notre attractivité internationale.

Ce plan n'a pas été suivi d'effets jusqu'en 2005. Depuis 2006, une augmentation annuelle du budget du FNRS a été opérée. **Un effort substantiel est réalisé dans le cadre du budget 2009, permettant la réalisation complète de ce plan.**

Ceci passe par une nouvelle **augmentation de 5,375 M€ du budget du FNRS et de ses Fonds associés, qui passe au total de 61,78 M€ en 2005 à 86,65 M€ en 2009.** Toutes les augmentations prévues du nombre de mandats seront donc réalisées.

L'augmentation du budget permettra plus particulièrement d'intensifier de nouveaux programmes d'attraction, essentiels dans le cadre de la compétition internationale de la recherche (Mandats d'Impulsion Scientifique, Mandats Ulysse, Mandats de clinicien...).

Par ailleurs, un plan de quatre ans vise à augmenter le nombre de chercheurs FRIA de 480 à 600. En 2009, **le but des 600 chercheurs FRIA sera atteint.**

Enseignement supérieur : Refinancement des Hautes Ecoles à hauteur de 4 M€

Après la décision de juillet de refinancer les Universités à hauteur de 30 M€ en 8 ans, un effort particulier en faveur des Hautes Ecoles a été consenti par le Gouvernement : **4 M€ supplémentaires dès 2009, soit un refinancement de plus de 1% de l'enveloppe globale des Hautes Ecoles.**

Ces 4 millions ne sont pas affectés à l'exécution d'une mission nouvelle au sein des Hautes Ecoles. Cela signifie qu'il s'agit d'un réel refinancement visant à améliorer la qualité globale de notre enseignement.

Plus de mobilité étudiante

Le Gouvernement de la Communauté française intensifie ses efforts en faveur de la mobilité de nos étudiants. L'objectif, à terme, est de **permettre à chaque étudiant de vivre une expérience à l'étranger dans le cadre de son cursus.**

En 2009, une **enveloppe supplémentaire de 685.000 €** sera donc attribuée au Fonds d'aide à la mobilité étudiante.

En 2007, année de création du Fonds, il s'était vu créditer de 70.000 €. Lors de l'approbation du budget 2008, l'amélioration et le refinancement de la politique

de mobilité des étudiants a connu un coup d'accélérateur important grâce à l'octroi d'une subvention de 1 M €.

Le montant total alloué au Fonds d'aide à la mobilité étudiante pour l'année 2009 sera donc de 1.755.000 €.

Pour rappel, un minimum de 50 % des moyens de ce fonds doivent être attribués à des étudiants titulaires d'une allocation d'études.

Création d'un fonds de la recherche pour les Hautes Ecoles

Depuis 2001, les Hautes-Ecoles, et plus particulièrement les départements techniques de type long (Ingénieurs industriels) ont intensifié leurs activités de recherche et de développement, notamment grâce aux programmes FIRST HE mis en place en Région wallonne. Chaque année, environ dix mandats FIRST HE sont octroyés.

Pour soulager la charge de cours des enseignants promoteurs de projets de recherche, il convenait de mettre en place un mécanisme permettant d'intensifier leurs actions dans ce domaine. Le Gouvernement a donc décidé de créer un **fonds de la recherche pour les Hautes Ecoles et d'y consacrer 250.000 € par an.**

Pour chaque projet FIRST HE retenu pour un financement en Région wallonne, la HE recevra, de la Communauté française, un montant de 25.000 € supplémentaire, destiné exclusivement à remplacer le promoteur dans sa charge de cours.

Bourses d'études

Bourses d'études pour le secondaire et le supérieur : **Plus d'étudiants recevront des bourses plus importantes**

Il est primordial que l'ensemble des élèves et des étudiants de la Communauté française puissent poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions, peu importe la situation financière de leur famille. Le Gouvernement conjoint du 28 août avait donc décidé d'augmenter de près de 10% le budget global des allocations d'études pour l'enseignement obligatoire et le supérieur, le budget passant de 42,058 à plus de 46 M€. Dans le cadre du budget 2009, **le Gouvernement a décidé d'ajouter 2,497 M€ portant le budget total à 48,555 M€, soit une augmentation de 15,5%.**

Concrètement, cela représente pour les familles une augmentation moyenne des bourses de plus de 20€ pour l'obligatoire et de plus de 100€ pour le supérieur. **Les bourses passeront donc d'une moyenne de 186€ à plus de 200€ dans l'obligatoire et de 915€ à plus de 1.000€ dans le supérieur.** De plus, un plus grand nombre de familles bénéficieront d'allocations réservées aux plus bas revenus.

Aujourd'hui, environ 115.000 élèves et étudiants bénéficient d'une bourse d'études, ce qui représente 1/4 des élèves de l'enseignement obligatoire et 1/5 des étudiants du supérieur.

Recherche : Un budget historique

La recherche et l'innovation sont au cœur du Plan Marshall c'est pourquoi le Gouvernement a voulu envoyer un signal fort en faisant le choix d'une **augmentation historique des crédits consacrés à la recherche de 43%**. Au total, le budget consacré à la recherche en 2009 (budget ordinaire et Plan Marshall) s'élève à près de **280 M€**.

En outre, les Centres de **Recherche agréés seront refinancés à hauteur de 2 M€**, portant le niveau des aides régionales en faveur des Centres à 15 M€. Cette décision fait suite à l'adoption par le Gouvernement wallon, ce jeudi 6 novembre, d'une stratégie visant à optimiser les moyens consacrés aux Centres de Recherche agréés afin de favoriser une mise à disposition plus efficace de leurs compétences au profit des entreprises de notre région.

De plus, dans le but de soutenir les entreprises dans leur effort visant à atteindre l'objectif européen de consacrer 2% du PIB à la recherche, le Gouvernement a voulu augmenter les subventions consacrées aux grandes entreprises à hauteur de 3,3 M€ et aux PME à hauteur de 2 M€ dans leurs projets de recherche. Cet effort permettra aux entreprises de profiter pleinement du nouveau décret recherche. Pour rappel, ce décret permettra notamment de mieux soutenir les PME via les aides à compartiments, de favoriser les partenariats ou encore de soutenir plus fortement les jeunes entreprises innovantes.

Relations internationales

Premier budget de Wallonie-Bruxelles International, nouvelle administration conjointe de la Région et de la Communauté

L'année 2009 sera celle du **premier budget intégré de l'organisme "Wallonie-Bruxelles International" (W.B.I.)**, issu de la fusion entre les services en charge des relations extérieures de la Communauté française et de la Région wallonne.

Cette intégration a pour but de renforcer la cohérence de la politique extérieure et la complémentarité des moyens d'action au service des intérêts à l'étranger de la Région, de la Communauté, mais aussi de la Cocof, conformément à la volonté de synergies intra-francophones. Elle vise aussi à simplifier le service à l'usager et à harmoniser les conditions de travail des personnels.

« Wallonie-Bruxelles International » sera alimenté en 2009 à hauteur de 57,32 M€. L'augmentation budgétaire, de plus de 3 M€, permettra notamment d'accroître un certain nombre de programmes de mobilité.

Ainsi, le **programme de bourses pour les jeunes chercheurs, lancé en 2008, passera de 120 à 360 mensualités ce qui représente une augmentation de 450.000 €**. Ce programme a pour objectif, prioritairement

en appui aux pôles de compétitivité, l'accueil et l'envoi de diplômés de niveau « master », désireux d'effectuer des programmes doctoraux ou post-doctoraux.

Les moyens consacrés à l'apprentissage des langues seront également majorés. 33 futurs enseignants avaient jusqu'ici l'occasion de se perfectionner durant un an à l'étranger. **Une douzaine de mandats supplémentaires d'assistants de langue viendront s'y ajouter, avec un budget de 250.000 €, en augmentation de 100.000 €.**

<p align="center">Budget 2009 : Mesures de Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures</p>

- Le Gouvernement wallon va apporter une aide financière de 20 millions € aux Villes et communes pour compenser les réductions de dividendes Holding communal et Dexia. Par ailleurs, le Fonds des communes sera revalorisé à hauteur de 34 millions €.
- Les CPAS vont également recevoir une aide de 5 millions € à travers le Fonds spécial de l'Action sociale. Par ailleurs, le Gouvernement a pris la décision de distribuer des moyens complémentaires au CPAS via de nouveaux critères de répartition. Un projet de réforme sera présenté au prochain Gouvernement.
- Une enveloppe de 6 millions € sera attribuée à la convention sectorielle « Pouvoirs locaux » afin d'aider les communes à renforcer le Pouvoir d'achat de leurs agents. Cette enveloppe permettra de mieux rembourser les déplacements domicile-lieu de travail et de revaloriser les rémunérations inférieures à 20.000€ par an
- Le Gouvernement wallon a également dégagé 31 millions € supplémentaires pour la Fonction publique régionale. L'objectif est notamment de mettre en place des promotions au mérite pour les agents qui se distinguent dans leur travail.

<p align="center">Budget 2009 : Mesures de Didier Donfut Minsitre de la Santé et de l'Action sociale et de l'Egalité des chances</p>

Poursuite de la croissance budgétaire de la politique en Action sociale, Santé et Egalité des chances : La Région wallonne consacre l'intégration de la personne handicapée et répond aux nombreux défis du vieillissement de la population.

En **2009**, la politique de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances en Région wallonne mobilisera un budget de **883 096 000 €**, soit **une augmentation de 12,64 % (100 000 000 € supplémentaires)** par rapport à l'année **2008**. A titre indicatif le budget **2008** avait bénéficié d'une augmentation de **7%** par rapport au budget **2007**.

Dans un contexte de crise économique et sociale, ce budget traduit, au-delà des mesures prises de manière transversale, la volonté du Gouvernement wallon de concrétiser les réformes entreprises et de **garantir, de manière prioritaire, les mesures sociales en faveur des personnes les plus fragilisées.**

Durant cette législature, **une série de réformes attendues par le secteur** ayant des implications directes sur les gens ont été entamées. Les ambitieuses perspectives budgétaires 2009 permettront donc de les poursuivre afin de les mener à leur terme.

Le Gouvernement wallon souhaite insister sur quelques mesures phares qui montrent combien ce budget et les mesures proposées permettront de répondre concrètement aux préoccupations des citoyens et d'améliorer la qualité de vie **des personnes âgées** et **des personnes handicapées**, à travers **des mesures ciblées** soutenues par des moyens budgétaires ambitieux.

1. Plan global en faveur des personnes handicapées pour favoriser le maintien à domicile, l'autonomie et répondre aux besoins d'accueil : 5.434.000 €

Quelques grands axes de ce plan :

1. La priorité reste le développement de l'accueil de la personne handicapée au sein des structures spécialisées. En 2009 la Région wallonne financera **635 nouvelles places d'accueil**.
2. L'intégration de la personne handicapée est au cœur des préoccupations. Dès 2009, **toutes les crèches** en Région wallonne pourront désormais accueillir des enfants handicapés grâce au soutien d'équipes de puéricultrices spécialisées.
3. Il est également fondamental de permettre à la personne en situation de handicap ou à la famille de pouvoir souffler, se distancer de son milieu de vie habituel, prendre du recul par rapport à son mode de vie quotidien : c'est ce qu'on appelle « **le répit** ». En 2009, **200 familles** bénéficieront de nouvelles formules de répit comme des gardes à domicile ou des activités de loisirs et des séjours répit.

Durant cette législature, **une série de réformes attendues par le secteur** ayant des implications directes sur les gens ont été entamées ; les perspectives budgétaires 2009 ambitieuses permettront donc de les poursuivre afin de les mener à leur terme.

2. Un plan pour répondre au défi du vieillissement de la population et à la volonté de favoriser le maintien à domicile 6.550.000 €
--

En 2010, la population wallonne de plus de 60 ans s'élèvera à plus de 794.000 personnes, soit une augmentation de 2,45 % en 10 ans. Avec le souci d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et afin de répondre au défi du **vieillissement**, le Gouvernement wallon promeut une politique de **soutien à la vie à domicile**.

Quelques axes forts de cette politique de maintien à domicile.

1. Amplifier l'aide à domicile et favoriser la prise en charge des aidants proches.

Toujours dans cette optique de soutenir le maintien des personnes âgées à domicile, la prise en charge de **43.000 bénéficiaires** est aujourd'hui assurée grâce au subventionnement de **plus de 5.870.000 heures** d'assistance, effectuée par les services agréés **d'aide aux familles**.

Dès 2009, ce sont **près de 144.000 heures supplémentaires** qui seront mises à disposition des personnes âgées, de plus en plus nombreuses en région wallonne. Avec cet accroissement, le nombre d'heures supplémentaires d'aides familiales pour cette législature aura ainsi atteint **451 000 heures**.

Enfin, pour soulager le pouvoir d'achat des usagers de **l'aide aux familles**, le Gouvernement wallon appliquera **dès 2009** une **réduction sur la quote-part** payée par le bénéficiaire des prestations du service. Ainsi, tous les usagers bénéficieront d'une réduction de 0,40 cents par heure.

2. l'Accueil familial et Habitat kangourou

Parce que le souhait exprimé par une part importante des personnes vieillissantes est de rester chez elles ou de continuer à mener leur existence dans un cadre familial, la Région wallonne développe les concepts d' **« Accueil familial »** et d' **« Habitat kangourou »**. C'est toute la richesse d'une société intergénérationnelle que ces formules promeuvent.

En 2009, **150 familles d'accueil** pourront initier cette nouvelle forme d'hébergement de la personne âgée en milieu familial. Cette expérience sera rendue possible grâce à une formation dans la prise en charge des personnes âgées, un encadrement au démarrage de l'expérience d'accueil, un soutien et un contrôle spécifique.

Dès 2009 **150 expériences** d' **« Habitat Kangourou »** seront également lancées en Région wallonne. Cette initiative permettra à la personne âgée de mettre une partie de son habitation à la disposition d'une jeune personne (par exemple, une maman seule qui élève son enfant) sous condition d'une participation à la vie de famille et à des menus services. Un encadrement et accompagnement par un assistant social est prévu, afin d'harmoniser au mieux la relation intergénérationnelle.

Budget 2009 : Mesures de Catherine Fonck Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé en Communauté française

En 2009, le budget augmentera de près de 50 millions d'euros toutes compétences confondues. Son budget total se fixe à 523,5 millions d'euros. Depuis 2004, la part dévolue en Communauté française à la santé, l'enfance et aide à la jeunesse a augmenté de manière conséquente, soit 175 millions d'euros. En 2009, ces moyens supplémentaires seront consacrés :

I) au soutien des familles

- 1) Cigogne 2. Il s'agit de poursuivre plus que jamais la création de places d'accueils en faveur des enfants âgés de 0 à 3 ans pour atteindre 8.000 nouvelles places d'ici la fin de la législature. Près de 6.000 places ont d'ores et déjà été créées. 2009 formera donc l'ultime ligne droite. *Budget : 6,1 millions d'euros.*
- 2) Soutien aux crèches en difficulté, à l'accueil extrascolaire et l'Ecole des Devoirs. *Budget : 1 million d'euros.*
- 3) « L'intervention accueil ». Cette mesure s'adresse aux familles dont les enfants fréquentent les crèches. 45.000 familles économiseront de 45 à 800 euros par an. *Budget : 4,8 millions d'euros.*

II) à l'enfance maltraitée

Un plan maltraitance enfant. Il se décline en quatre axes : 1) le dépistage de la maltraitance. 2) le diagnostic à travers le renforcement des équipes « SOS Enfants ». 3) la création de cinq équipes d'intervention intensive au sein des familles pour les accompagner lors de situation de négligence grave ou de maltraitance. 4) la prise en charge résidentielle des situations de maltraitance en renforçant les SASPE (ex « pouponnières »). *Budget : 3,1 millions d'euros.*

III) aux mineurs délinquants et adolescents en rupture

Finalisation du Plan pour l'Aide à la jeunesse. Initié par Catherine Fonck, celui-ci avait été adopté par le Gouvernement de la Communauté française, en mai 2006, dans la foulée de l'agression mortelle commise sur Joe Van Holsbeeck. Il sera finalisé en 2009.

La phase finale s'articule entre autres sur **l'accompagnement éducatif** pour une prise en charge plus rapide des situations d'urgence et de crise et **l'accompagnement des mineurs délinquants**. Ce dernier point fait référence à la création d'une section de 10 places fermée à l'IPPJ de Wauthier Braine. A Saint-Hubert, un centre fédéral fermé, dont la Communauté assure l'encadrement pédagogique, sera opérationnel en 2009 (capacité : 50 mineurs). *Budget supplémentaire : 3,563 millions d'euros* (Budget global : 12,5 millions d'euros).

IV) à la lutte contre le cancer

Le dépistage du cancer colorectal débutera en 2009, tandis que celui qui combat le cancer du sein sera réformé. *Budget : 1,5 millions (y inclus les crédits variables).*

Budget 2009 : Mesures de Marc Tarabella Ministre de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale
--

Des budgets en hausse, priorité aux jeunes, à l'alternance et à l'insertion socioprofessionnelle

Les budgets Formation en Région wallonne

La formation est bien une priorité du Gouvernement wallon. Par rapport à 2008, son budget augmente de 32.3 millions d'Euros soit une hausse de 10.7% dont 8 millions pour des politiques nouvelles. Ainsi,

• **La réforme de l'alternance**

La réforme de la formation en alternance et la création d'un statut unique pour les jeunes sont **une priorité** pour les Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française. Cette volonté affirmée se concrétise dans le budget 2009 : **+ 5 millions d'Euros**.

Pour quelles mesures pratiques ?

- Le remboursement à 100% des frais de déplacement des apprenants quand ils se rendent aux cours
- Le renforcement de l'encadrement des jeunes : engagement de 30 délégués à la tutelle, de 10 assistants et de 5 conseillers en alternance
- Le développement de cours préparatoires à l'entrée dans l'entreprise pour les apprenants, à partir du 1^{er} septembre 2009

• **La formation pendant les périodes de chômage économique**

La crise économique actuelle voit de nombreuses entreprises recourir à des périodes de chômage économique ou ne pas reconduire des contrats intérimaires ou à durée déterminée. Marc Tarabella souhaite aider ces travailleurs à se former (sur une base volontaire) durant ces périodes d'inactivité forcée.

Pour quelle mesure pratique ?

- 30 000 heures de formation complémentaires pourront être dispensées, notamment dans les centres de compétence à destination de ce public de travailleurs.

• **La promotion des métiers techniques**

La promotion et la valorisation des filières techniques auprès d'un public jeune est et reste un objectif prioritaire qui sera encore renforcé.

Pour quelle mesure pratique ?

- Outre les actions déjà prévues dans le cadre de la mission confiée par le Gouvernement wallon à l'ASBL Skills Belgium, **420 milliers d'Euros** supplémentaires sont dégagés pour des initiatives promouvant les métiers techniques.

Les budgets Jeunesse et Enseignement de Promotion sociale en Communauté française

Près de 22 millions d'Euros supplémentaires seront alloués en 2009 dans les secteurs de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale. Cela représente une augmentation de 11.6 % par rapport à l'année précédente, dont 4.5 millions d'Euros pour des nouvelles mesures.

Les budgets Jeunesse

Des moyens complémentaires sont dégagés pour mettre en œuvre les réformes décrétales qui concernent ce secteur et qui visent à multiplier les activités à destination des jeunes.

Pour quelles mesures pratiques ?

- 2 millions d'Euros supplémentaires financeront la réforme du décret emploi ainsi que la **réforme du décret concernant les organisations de jeunesse** élaboré en concertation avec le secteur.
- 700 000 Euros iront renforcer les actions des **Centres de jeunes**.
- 100 000 Euros supplémentaires sont dégagés pour permettre au **nouveau Conseil de la Jeunesse de la Communauté française** (vote au Parlement ce 12 novembre) de développer ses actions de participation des jeunes.
- Les animateurs des organisations de jeunesse qui veulent renforcer leurs connaissances dans le cadre de leur action verront leur formation remboursée en 2009 au taux horaire de **25 Euros** (au lieu de 15 en début de législature).

Les budgets de l'Enseignement de Promotion sociale

L'Enseignement de Promotion sociale permet à un public plus fragilisé qui n'a pas toujours eu la possibilité de se former dans un premier temps de parfaire ses connaissances et ainsi véritablement rebondir. Cet enseignement souple est un outil important qui permet une insertion durable sur le marché de l'emploi.

Pour quelle mesure pratique ?

- **50 000 périodes** d'enseignement supplémentaires sont dégagées. Elles seront ciblées sur l'insertion socioprofessionnelle et seront dispensées à partir de l'année 2009-2010.

<p>Budget 2009 : Mesures de Fadila Laanan Minsitre de la Culture et de L'audiovisuel</p>
--

En culture, le budget 2009 devrait permettre de :

- refinancer le secteur des centres culturels tout en accompagnant la réflexion sur sa réorientation par la conclusion de 95 nouveaux contrats programmes ;
- renforcer la politique de diffusion et d'aide à la création en arts de la scène, notamment dans les secteurs de la danse, du théâtre jeune public, du théâtre action et des arts forains). Sans oublier une attention particulière pour les cultures urbaines et les musiques non-classiques, soit le champ des cultures émergentes.
- lancer un nouveau train de reconnaissances en éducation permanente et poursuivre ainsi le mécanisme de transition et d'entrée en vigueur du décret organique régissant ce secteur.
- poursuivre la mise en place de nouvelle politique muséale. Soutenir la politique d'acquisition de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques et pérenniser l'action des centres d'art contemporain.
- accompagner la mise en œuvre d'un nouveau décret sur la lecture publique et développer une campagne en faveur de la lecture, notamment par le canal des libraires de qualité ;

En audiovisuel

- renforcer la participation de la Communauté au fonctionnement de TV5 et accompagner son plan stratégique ;
- soutenir la création audiovisuelle par l'augmentation du budget de la commission de sélection des films d'un million d'euros et renforcer les coproductions avec la Flandre par l'augmentation de l'enveloppe dévolue à ce poste.